



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Aux Membres de la Commission de
l'Éducation nationale, de la Formation
professionnelle et des Sports

Luxembourg, le 15 mai 2013

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion N°4 de Madame Viviane Loschetter relative à l'offre linguistique dans la formation professionnelle.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments très-distingués.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information aux honorables Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 15 mai 2013
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

Dépôt:

Viviané Loschetter (déi gréng)

Débat d'orientation
sur la politique en
matière d'emploi



Luxembourg, le 15 mai 2013

MOTION

**relative à l'offre linguistique
dans la formation professionnelle**

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- que 43 % des élèves dans l'enseignement secondaire technique sont désignés comme des « étrangers » dans les statistiques officielles ;
- que dans l'ensemble des différentes filières de la formation professionnelle, ce pourcentage atteint 80% ;
- que parmi ces 80%, la quasi totalité des élèves est franco- ou lusophone ;
- que la majorité des formations professionnelles est offerte uniquement en langue allemande ;
- que les supports didactiques comme les manuels scolaires ainsi que notamment les formulaires de stage et les fiches de compétence des différents modules sont également majoritairement en langue allemande ;
- que nombre d'employeurs/tuteurs de stage ne maîtrisent pas ou pas suffisamment la langue allemande pour comprendre les instructions sur les formulaires de stage et donc de procéder à une évaluation correcte de leurs stagiaires ;
- que par conséquent le choix parmi les 200 formations offertes dans le régime professionnel est extrêmement limité pour les élèves franco- et lusophones ne maîtrisant pas suffisamment la langue allemande ;
- que l'inégalité des jeunes au Luxembourg face à l'offre des formations professionnelles est encore soulignée par rapport aux diplômés de la Grande Région, qui ont pu suivre leur formation professionnelle dans leur langue maternelle et donc obtenir leur diplôme ;
- qu'en conclusion le système linguistique actuel maintenu dans nos filières professionnelles continue à priver le Luxembourg de générations entières de jeunes diplômés ;

demande au Gouvernement

- de repenser d'urgence le système d'enseignement et de formation professionnelle au Luxembourg en retenant le principe d'une première et d'une deuxième langue ;

- d'offrir toutes les filières de la formation professionnelle en langue française et allemande ;
- de mettre à disposition les supports didactiques et autres éléments de formation en langue française et allemande aussi bien pour les élèves que pour les tuteurs de stage.

V. Müller

Adam
Claude ADAM

Horst
J. Lorsche

M. B. 7
FRANZ

Bauer R.